



**COMMUNE D'ORP-JAUCHE**

**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**

Orp-Jauche, le 17 mars 2025.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L1122-13 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du conseil communal qui aura lieu **le 25 mars 2025 à 20h00 dans la Salle du Conseil et des Mariages, Place communale 6 à 1350 Orp-Jauche.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Collège communal,  
Par ordonnance,

La Directrice générale,

Sabrina SANTUCCI



Le Bourgmestre,

Hugues GHENNE

ORDRE DU JOUR :  
(première convocation)

**1. PROCES-VERBAL**

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025 ;

**2. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

- 2.1. Désignation des représentants communaux au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) ;  
2.2. Désignation du représentant communal à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl ;

**3. FINANCES**

- 3.1. Octroi d'un subside aux comités scolaires communaux pour l'exercice 2025 ;  
3.2. Octroi d'un subside aux comités scolaires des écoles libres pour l'exercice 2025 ;

**4. PATRIMOINE**

- 4.1. Vente à ORES d'un local cadastré 7<sup>ème</sup> Division, section A, n° 232W/pie :  
Décision de principe ;  
4.2. Acquisition de deux parcelles boisées sise à Jauche, au lieu-dit "Entre les Eaux"  
cadastrée 2<sup>ème</sup> Division, section D, n° 139TP et 139WP - Décision de principe ;

**5. MOBILITE**

- 5.1. Règlement complémentaire sur la circulation routière – Aménagement de mesures de sécurité pour réduire la vitesse dans certaines rues du village d'Orp-le-Grand ;

**6. ENERGIE**

- 6.1. Approbation du rapport final de la Conseillère en énergie pour l'année 2024;

**HUIS CLOS**

**7. PERSONNEL**

- 7.1. Personnel communal statutaire – Mise en disponibilité pour maladie d'un agent communal ;

**8. ENSEIGNEMENT**

- 8.1. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 10 février 2025 et ayant trait à la désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Marilles ;  
8.2. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 17 février 2025 et ayant trait à la désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Folx-les-Caves ;  
8.3. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 17 février 2025 et ayant trait à la désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Jauche.